



## Création, vie et suivi de vos ICPE

Les experts de Cap Terre vous accompagnent

Etablissements industriels, chaufferies, centres hospitaliers, stations-service, carrières, déchetteries, parcs éoliens... sont soumis à la réglementation sur les ICPE, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

La protection de l'environnement, la sécurité des biens et des personnes fondent la réglementation des ICPE : les responsabilités de l'exploitant sont importantes, les attentes des services instructeurs croissantes.

**Face à ces exigences, nos experts accompagnent quotidiennement les entreprises et Maîtres d'Ouvrage tout au long de la vie de leurs ICPE :**

- Définition des contraintes juridiques et administratives applicables
- Dossiers de création ou de mise en conformité d'un site : demande d'autorisation d'exploiter, dossier d'enregistrement, dossier de déclaration...
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et suivi tout au long de la vie de l'ICPE : modification des installations, changement d'exploitant, bilan de fonctionnement, réponse aux évolutions réglementaires, cession ou cessation d'activité...
- Audits de conformité réglementaire, veille réglementaire, assistance et plans d'actions pour la mise en conformité

### Cap Terre vous garantit :

- Une expertise ICPE confirmée par 15 ans d'expérience et la diversité des cas traités
- Un engagement dans la fiabilité et le suivi des dossiers réalisés
- La pertinence d'une veille réglementaire adaptée à votre activité
- Des relations de confiance avec les services instructeurs

►► **Au-delà de l'aspect réglementaire, les experts de Cap Terre conçoivent les missions ICPE comme un partenariat, dans le cadre d'une véritable assistance à maîtrise d'ouvrage au service de votre réussite.**

## Une expertise ICPE confirmée par la diversité des cas traités

Depuis plus de 15 ans, Cap Terre répond à vos besoins d'expertise ICPE : réalisation des dossiers réglementaires et veille, assistance auprès des services instructeurs, audits de conformité réglementaire, bilans de fonctionnement...

Cap Terre intervient dans tous les types d'activités : énergie, mécanique, chimie, électronique, déchets, bois, plasturgie, agro-alimentaire, établissements de santé, centres commerciaux, data centers...

## Un engagement dans la fiabilité et le suivi des dossiers réalisés

Votre activité, en fonction de sa nature et de son volume, induit un régime spécifique de votre ICPE : déclaration, enregistrement ou autorisation. Cap Terre identifie les contraintes juridiques applicables et réalise intégralement les dossiers nécessaires : notice descriptive, étude d'impact, étude de dangers, étude des risques sanitaires, notice d'hygiène et de sécurité.

Cap Terre vous accompagne également au cours de l'instruction de vos dossiers : assistance lors de l'enquête publique, réponse au commissaire enquêteur et réponse aux services instructeurs.

Tout au long de la vie de votre ICPE, diverses études vous sont demandées par l'administration : bilans de fonctionnement, changements d'exploitant, mises à jour d'études d'impact et d'études de dangers, mémoires de cessation d'activité. Cap Terre vous accompagne pour répondre à ces obligations.

## Ils nous ont fait confiance :

**IKEA, Dalkia, Direct Energie, E.ON, John Deere, Plastival, Stanley Black & Decker, Météo France, le Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse, le Centre Régional de Lutte contre le Cancer Léon Bérard, la CCI de la Drôme, et bien d'autres encore.**

## La pertinence d'une veille réglementaire adaptée à votre activité

En réponse à l'évolution constante des réglementations, nos experts réalisent :

- des recherches juridiques ciblées,
- des notes explicatives des évolutions réglementaires, supports éventuels de formations,
- des lettres de veilles réglementaires personnalisées.

Cap Terre intervient également pour des audits d'évaluation de la conformité réglementaire, base éventuelle d'une mise en conformité de votre ICPE, ou support de démarches de management, telles que la norme ISO 14001.

## Des relations de confiance avec les services instructeurs

Cap Terre vous garantit un relationnel serein et de qualité avec les services de l'Etat en charge du suivi de vos installations. Nos experts bénéficient d'une longue pratique des échanges et de la négociation avec ces services : recherche de solutions alternatives, discussion sur les prescriptions imposées par l'arrêté préfectoral, échéanciers de mise en conformité...

“

« Nous avons obtenu de Cap Terre les conseils nécessaires et parfaitement adaptés à notre problématique pour réaliser dans les temps le dossier ICPE de l'Espace Clément Ader. Bonne réactivité alors même que la réglementation venait de changer. »

Christophe SONNENDRÜCKER - Chef de projet «Toulouse Campus» - Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de l'Université de Toulouse. Mission : élaboration et suivi administratif d'un dossier ICPE pour la création de l'espace Clément Ader à Toulouse (31), abritant le futur super calculateur de Météo France.

« La mission s'est très bien déroulée. Cap Terre a apporté toutes ses compétences à Swedspan France : rigueur dans les étapes du dossier ICPE, échanges d'informations constants, proximité avec l'industriel, bonnes relations avec les autorités locales. Le projet est en bonne voie et Cap Terre est disponible pour répondre à nos interrogations. »

Magali COLNEY, Responsable du service HSE, SWEDSPAN France. Mission : élaboration et suivi administratif d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un site industriel à Lure (70), fabrication de panneaux de particules.

”

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Contact : Estelle Barret

Directrice Technique Environnement et Territoire Durable

Tél : 06 22 95 52 56 - [icpe@cap-terre.com](mailto:icpe@cap-terre.com)



Une société du  
Groupe BETOM